



13^{ème} législature

Question N° :
96315

de M. Estrosi Christian (Union pour un Mouvement Populaire -
Alpes-Maritimes)

Question
écrite

Ministère interrogé > Budget, comptes publics, fonction
publique et réforme de l'État

Ministère attributaire > Budget, comptes publics et
réforme de l'État

Rubrique > donations et successions

Tête d'analyse > droits de succession

Analyse > exonération. statistiques

Question publiée au JO le : **21/12/2010** page : **13606**

Réponse publiée au JO le : **22/11/2011** page : **12250**

Date de changement d'attribution : **29/06/2011**

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État afin de connaître le nombre de bénéficiaires de l'exonération des droits de succession au cours de l'année 2010. Il lui demande également de bien vouloir lui faire connaître l'ordre de grandeur du patrimoine en pourcentage des bénéficiaires.

Texte de la réponse

Environ 900 000 personnes ont bénéficié d'une exonération des droits de succession en 2010. Les données qui figurent dans les bases informatiques de l'administration fiscale ne permettent toutefois pas de fournir d'éléments sur le montant du patrimoine de ces bénéficiaires.